



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 juin 2026

<u>Présidence</u>	:	M. Claude Bovigny, vice-syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	29 (dont 6 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances M. Yohan Reynaud, secrétaire communal Mme Sophie Moret, collaboratrice administrative

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 21 du 22 mai 2026, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 69 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2026

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Reconstitution des commissions

- 2.1 Nomination des membres de la Commission financière
- 2.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement
- 2.3 Nomination des membres de la Commission des naturalisations

3. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2026-2031 (art. 12 al. 1 bis LCo)

4. Investissements

- 4.1 Déplacement des collecteurs eaux usées (EU) : Grand-Rue
(Présentation, rapport de la Commission financières, vote finale)
- 4.2 Déplacement des collecteurs eaux claires (EC) : Vers-la-Chapelle
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote finale)

5. Divers

Il est 20h00 lorsque M. Claude Bovigny, vice-syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée communale. Il remercie les citoyennes et citoyens de leur présence et précise qu'il s'agit d'une assemblée constitutive, faisant suite au renouvellement des Conseils communaux et, par la même occasion, des commissions.

M. Bovigny rappelle que cette assemblée a été convoquée par parution dans la Feuille officielle n° 21 du 22 mai 2026 et dans le journal communal du 20 mai 2026, dans les délais légaux. Il demande s'il y a des remarques sur le tractanda. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny désigne comme scrutateurs M. Jean-Pierre Schmutz pour les deux rangées du fond et M. Antoine Roch pour les deux premières rangées et la table du Conseil, et les prie de communiquer leur décompte au secrétaire.

Il excuse M. Patrice Jordan, Syndic. Son rétablissement progresse et il a déjà pu siéger une fois avec le Conseil communal. La convalescence est un peu plus longue qu'il ne l'espérait, mais elle reste dans les délais annoncés par les chirurgiens. Quelques douleurs subsistent, qui ne lui permettent pas encore de participer à toutes les manifestations, raison pour laquelle il s'excuse pour ce soir.

M. Bovigny informe que l'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2026

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable sur le site de la commune. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé. Les citoyennes et citoyens qui acceptent ce procès-verbal sont invités à lever la main. Accepté à l'unanimité. M. Bovigny remercie son rédacteur.

2. Reconstitution des commissions

M. Bovigny rappelle qu'en vertu de l'art. 67 al. 4 de la loi sur les communes, la durée de fonction des membres des commissions prend fin avec la législature, les membres sortants restant en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs. Le début de chaque nouvelle législature impose donc de renommer les trois commissions de la commune, soit la Commission financière, la Commission d'aménagement et la Commission des naturalisations.

2.1 Nomination des membres de la Commission financière

M. Bovigny indique que les membres sortants ont été contactés. M. Philippe Risse a souhaité mettre un terme à son mandat ; il est remercié pour les nombreuses années durant lesquelles il a œuvré au sein de cette commission. Le Conseil communal présente une liste de cinq personnes : Mme Éléonore Paquier, M. Dominique Gobet, M. Pierre Gremaud et M. Michel Savary, membres sortants, ainsi que M. Serge Gremion, nouveau membre. Toutes ont accepté la sollicitation du Conseil communal et en sont remerciées.

M. Bovigny demande si d'autres candidatures se manifestent. Ce n'est pas le cas. Il adresse au passage ses félicitations à M. Serge Gremion pour sa nomination à la direction du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'enhaut.

M. Bovigny propose d'élire ces personnes par acclamation. La Commission financière est élue par acclamation.

2.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement

M. Bovigny indique qu'en fin de législature, quatre membres de la Commission d'aménagement ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas poursuivre leur mandat, le Conseil communal étant par ailleurs sans nouvelles du cinquième depuis un certain temps. De nouvelles personnes ont dès lors été recherchées et cinq candidats intéressés à œuvrer pour la commune au sein de cette commission ont été trouvés : Mme Martine Bourqui, Mme Laure Schaller, M. André Buchs, M. Alexandre Gobet et M. Adrien Roch. M. Bovigny se réjouit de la parité atteinte, avec deux dames et trois messieurs, jeunes et enthousiastes, et les remercie d'avoir accepté la sollicitation du Conseil communal.

M. Bovigny demande si d'autres personnes souhaitent faire partie de cette commission. Ce n'est pas le cas. La Commission d'aménagement est élue par acclamation.

M. Serge Gremion s'interroge sur le sort du groupe de travail constitué de représentants des citoyens pour le PAL, dont il avait fait partie.

M. Bovigny précise que ce groupe fonctionnait jusqu'au dépôt du PAL pour la mise à l'enquête. Le dossier arrivant à bout touchant, ce groupe sera supprimé. C'est désormais la Commission d'aménagement qui reprendra tout ce qui est en lien avec les remarques et les éléments nécessaires à la finalisation du PAL.

2.3 Nomination des membres de la Commission des naturalisations

M. Bovigny rappelle que cette commission peut être constituée de membres du Conseil communal, comme cela était déjà le cas lors de la dernière législature. Les demandes de droit de cité sont rares à Vaulruz : la commission s'est réunie deux fois en cinq ans et trois fois au cours des dix dernières années. Le Conseil communal propose dès lors de reconduire les Conseillers communaux comme membres de la Commission des naturalisations pour la nouvelle législature, ce qui permet à chacun d'étudier les dossiers, plutôt que de solliciter des citoyens pour siéger peut-être une seule fois en cinq ans.

M. Bovigny demande s'il y a des remarques ou des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette proposition sont invités à lever la main. Accepté à l'unanimité. M. Bovigny remercie l'assemblée de sa confiance.

M. Bovigny rappelle qu'il appartient à chaque commission de se constituer lors d'une première séance, en nommant un président et un secrétaire, et d'annoncer ensuite la répartition de ces fonctions au secrétariat communal.

M. Dunand, précise que la société UrbaPlan, mandatée pour le PAL, est disposée à tenir une première séance avec la Commission d'aménagement afin de lui présenter son cahier des charges ; cette séance servira également à la constitution de la commission. La date pourra être arrêtée à l'issue de l'assemblée.

M. Bovigny indique enfin que M. Dunand sera l'interlocuteur de la commission d'aménagement.

3. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2026-2031 (art. 12 al. 1 bis LCo)

M. Bovigny explique qu'en début de législature, l'assemblée doit valider la façon dont seront convoquées les assemblées communales pour les cinq années à venir. Deux possibilités existent : une convocation individuelle adressée par courrier à chaque citoyen ou une circulaire tout-ménage, dans les deux cas, accompagnée de la parution dans la Feuille officielle. Le Conseil communal propose de poursuivre de la même manière que jusqu'à présent, soit par une circulaire tout-ménage, le plus souvent le journal communal « Vaulruz.ch », et par parution dans la Feuille officielle selon les délais légaux.

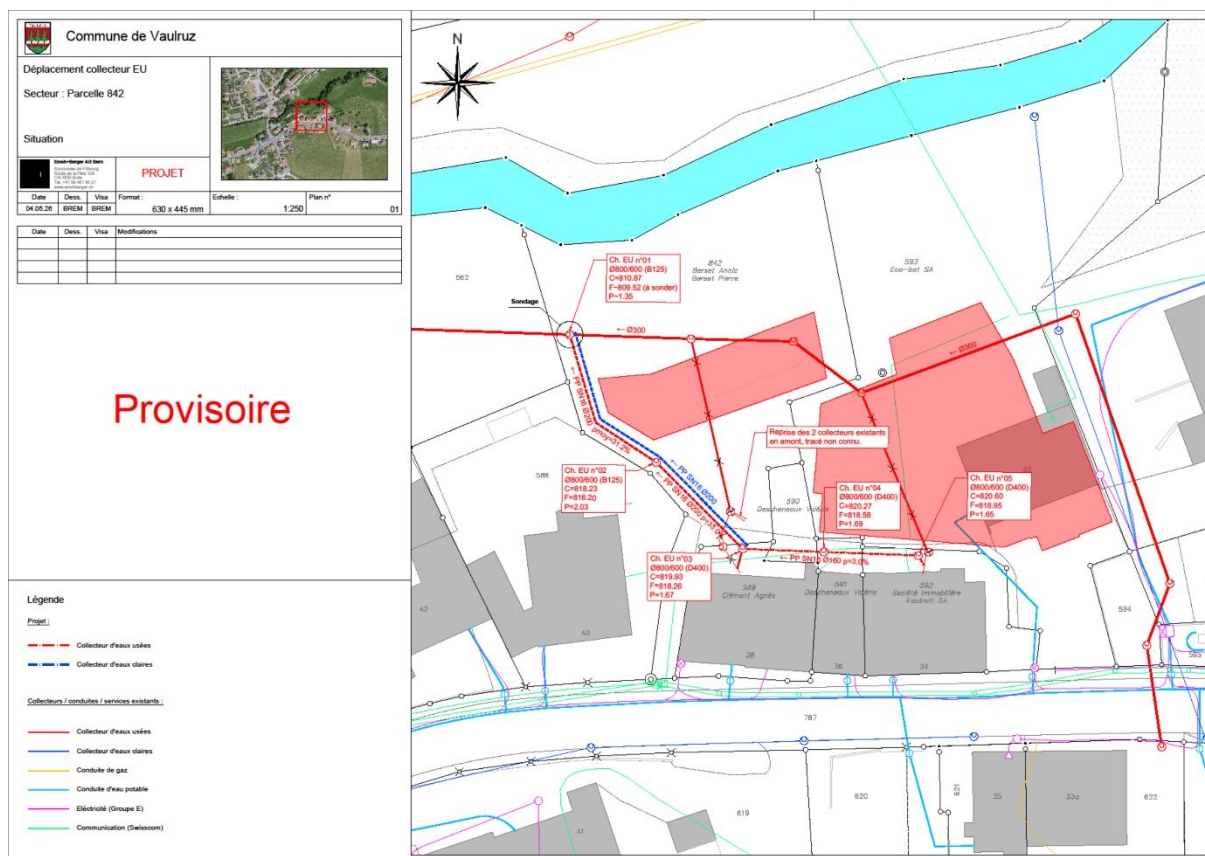
M. Bovigny demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce mode de convocation. Ce n'est pas le cas. Les citoyennes et citoyens qui acceptent la convocation des assemblées communales par parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » en tout-ménage et par parution dans la Feuille officielle sont invités à lever la main. Accepté à l'unanimité.

4. Investissements 2026

M. Bovigny relève qu'il n'est pas habituel de présenter des demandes d'investissement lors d'une assemblée consacrée à la reconstitution des commissions. Les deux objets qui suivent ne revêtent pas un caractère d'urgence, mais ne peuvent pas attendre l'assemblée d'automne, raison pour laquelle le Conseil communal a choisi de les inscrire à l'ordre du jour de ce soir. Il s'agit dans les deux cas de déplacements de collecteurs.

4.1 Déplacement des collecteurs eaux usées (EU) : Grand-Rue

M. Bovigny présente la situation à l'écran, plans à l'appui. Le secteur concerné se situe à la Grand-Rue. Les collecteurs d'eaux usées y traversent aujourd'hui des parcelles constructibles, ce qui correspondait à la pratique au moment où l'épuration a été réalisée, sans que les modifications ultérieures n'aient été anticipées. Le projet consiste à modifier le tracé de ces canalisations afin de les sortir de la zone constructible et de les reporter hors de celle-ci, avec un raccordement à la chambre existante en aval. Deux branches actuelles seront ainsi supprimées.



M. Bovigny précise que la fouille ouverte sera mise à profit pour reprendre les conduites d'eaux claires du secteur. Il s'agit d'anciennes conduites, non référencées à l'époque, dont le tracé exact n'est pas connu. Elles seront récupérées de part et d'autre et raccordées à une nouvelle canalisation rejoignant le ruisseau.

M. Bovigny demande s'il y a des questions sur le tracé.

Mme Marie-Anne Chollet donne lecture d'une intervention écrite. Elle relève que la construction de nouveaux immeubles dans le secteur mentionné oblige la commune à reprendre la canalisation et l'évacuation des eaux usées, et craint qu'il ne s'agisse que du début d'une longue série de demandes de modification et de déplacement de conduites. Elle estime que le Conseil communal accorde sans cesse de nouvelles autorisations de construire et préavise des demandes préalables sans s'interroger suffisamment sur le volume supplémentaire d'eaux usées et sur les problèmes qui en découlent. Elle indique se trouver personnellement dans une situation comparable, un projet de construction d'un nouvel immeuble étant également prévu dans le secteur de la Grand-Rue : l'initiateur du projet a présenté son esquisse au Conseil communal, qui l'a validée. Il s'agit de la démolition d'une maison de deux appartements et de la construction, sur la même parcelle, d'un immeuble de huit à dix appartements. La question de l'évacuation des eaux viendra à nouveau sur la table du Conseil communal. Elle évoque également le manque de places de stationnement dans le secteur de la Grand-Rue ainsi que les bouchons réguliers en fin de journée. Elle observe que les futurs locataires ne disposeront que d'un espace d'agrément très restreint, alors que les animaux de ferme bénéficient aujourd'hui de surfaces calculées et contrôlées par des inspecteurs rigoureux, et que ces habitants se reporteront sur les terrains voisins ou sur les places publiques que la commune aménagera à ses frais. Elle demande au Conseil communal de mieux prendre conscience de l'étendue du territoire communal, en particulier le long de la Grand-Rue, et d'évaluer l'impact des nouvelles constructions dans les dossiers à venir, afin d'éviter une surdensification et de grandes difficultés de voisinage pour les prochaines années.

M. Bovigny remercie Mme Chollet pour ses questions et remarques, qui ont été enregistrées. Il apporte quelques précisions. S'agissant des diamètres des canalisations d'eaux usées, ceux-ci sont suffisants, la commune étant désormais entièrement en système séparatif. Les calculs réalisés à l'époque restent valables et il n'y aura pas lieu de modifier les canalisations principales ni celles arrivant à l'entrée des

parcelles. Pour la parcelle évoquée, une chambre existe juste en aval et un déplacement resterait peu contraignant.

M. Bovigny rappelle par ailleurs que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, votée il y a plusieurs années et aujourd'hui en vigueur, impose la densification afin d'éviter le mitage du territoire et la consommation de terres agricoles. La commune en subit les conséquences : lorsqu'une maison est vendue, les acquéreurs recherchent le plus souvent du rendement et utilisent les indices et les possibilités qui leur sont offerts.

Mme Marie-Anne Chollet revient sur la densification. Elle estime qu'un immeuble de huit à dix appartements sur une parcelle de 1'000 m² conduit à occuper toutes les places de parc du secteur et à l'utilisation des servitudes privées. Elle relève également les difficultés de circulation à la sortie sur la route cantonale en fin de journée et craint que les habitants du centre du village ne finissent par le désert.

M. Bovigny précise que le rôle du Conseil communal, lorsqu'il examine de tels plans, consiste à contrôler le respect des indices, des distances et de la réglementation, avec l'appui de l'ingénieur conseil, et à formuler ses remarques à l'intention du canton. Le dossier est ensuite transmis au canton, à qui il appartient de statuer. La commune ne se prononce même pas sur les sorties sur la route, qui relèvent du Service de la mobilité ; il cite le souvenir d'un passage pour piétons refusé par ce service parce que jugé trop dangereux à l'emplacement souhaité. Si un projet est légal et conforme aux normes, le Conseil communal ne peut pas s'y opposer. Dans le cas présent, des voisins ont fait usage de leur droit d'opposition et ces oppositions seront traitées. Les conflits entre privés ne relèvent en revanche pas de la compétence communale.

M. Pierre Gremaud indique que les bouchons observés proviennent largement du trafic de transit, qui traverse le village plutôt que d'emprunter l'autoroute.

M. Bovigny rappelle qu'il n'est pas possible de lutter contre une loi votée par la population, à moins d'une nouvelle initiative revenant à autoriser de grandes parcelles, ce qui impliquerait de prendre du terrain agricole. Il précise enfin que la commune ne dispose plus d'un seul mètre carré de zone à bâtir pour l'habitation ; il ne s'agit que de parcelles privées, dont les propriétaires exercent un droit que la commune ne peut pas leur retirer.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions sur le tracé. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny indique qu'une étude a été menée afin de chiffrer ce déplacement de conduite. L'investissement s'élève à CHF 100'000.- et sera financé par les liquidités courantes. L'impact financier pour les années à venir correspondra à la charge d'amortissement, au taux de 1,25 % applicable à ce type de conduites, soit CHF 1'250.- par an durant 80 ans.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Déplacement des collecteurs eaux usées (EU) : Grand-Rue

Coût de l'investissement pour la commune CHF 100'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant. Taux d'amortissement selon MCH2, 1,25 % soit un montant annuel de CHF 1'250.00 durant 80 ans.

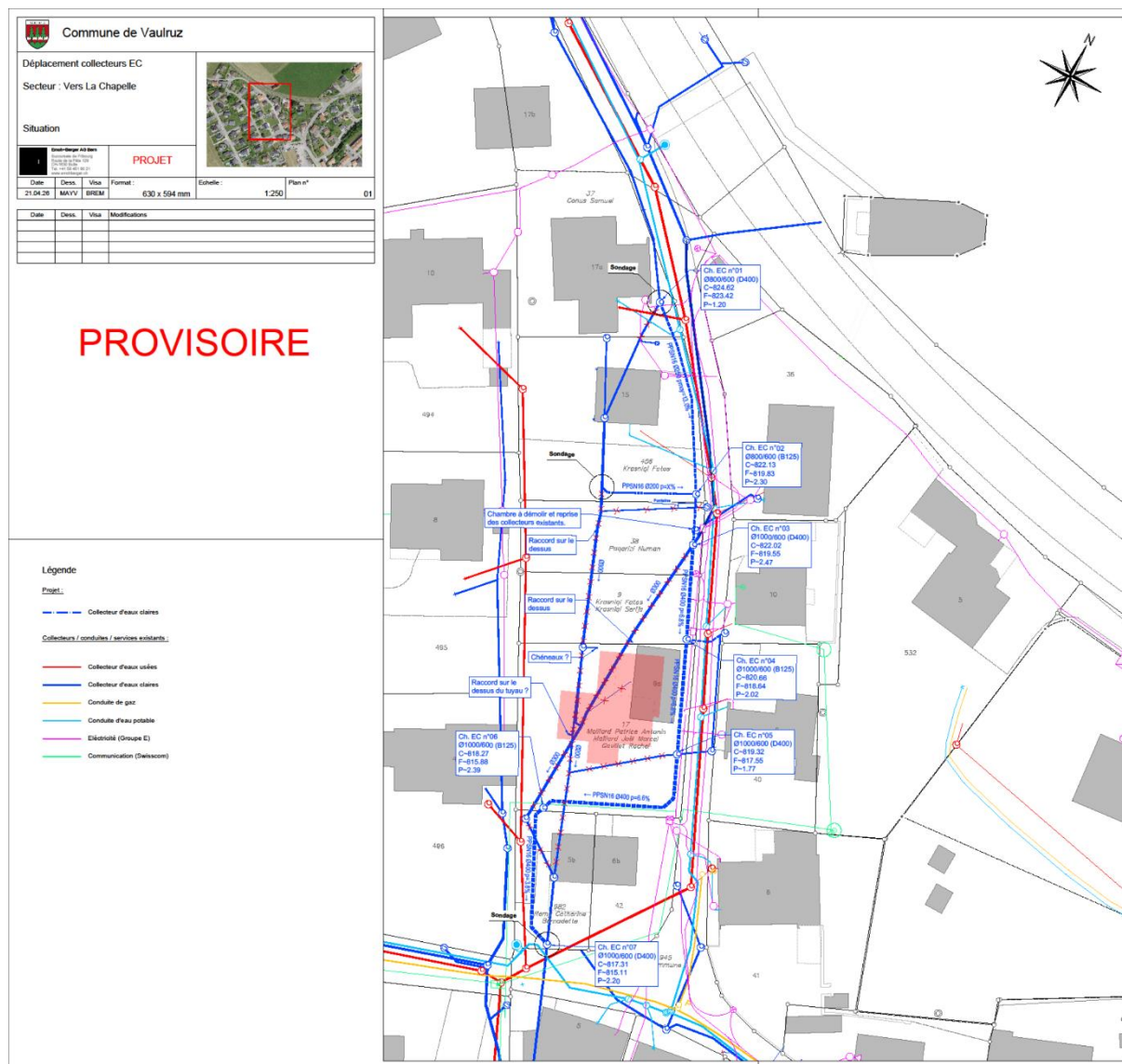
La commission financière donne à l'unanimité de ses membres un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et demande s'il y a des questions pour la commission financière. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny soumet cet investissement au vote. Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'investissement de CHF 100'000.- pour le déplacement des collecteurs d'eaux usées du secteur Grand-Rue sont invités à lever la main. Contre-épreuve : 1 voix. Abstention : 0. Cet investissement est accepté à la majorité.

4.2 Déplacement des collecteurs eaux claires (EC) : Vers-la-Chapelle

M. Bovigny présente la situation, plans à l'appui. Les collecteurs d'eaux claires y sont plus anciens encore et traversent plusieurs parcelles, dont certaines sont constructibles. Ces canalisations ont été réalisées au fur et à mesure, au plus court et dans le sens de la pente, en provenance notamment des parquets communaux des Tourbières et du haut de la route de la Chapelle.



M. Bovigny explique que l'objectif est de supprimer ces canalisations situées à l'intérieur des parcelles et de reporter l'évacuation des eaux claires dans l'accotement de la route, laquelle a été refaite il y a peu, ce qui permet d'intervenir à moindre désagrément. Les eaux seront reprises et acheminées jusqu'à une chambre existante dont le tracé aval est connu. Les eaux usées du quartier ont pour leur part déjà été reprises lors de la mise en séparatif.

M. Serge Gremion demande si la commune est obligée de réaliser ces travaux.

M. Bovigny confirme que la commune doit s'adapter en cas de transformation ou de construction et mettre son réseau à jour. Il rappelle qu'une opération comparable a déjà été menée il y a une dizaine ou une quinzaine d'années en zone artisanale, où une canalisation traversait une parcelle située à l'intérieur de la zone constructible et a dû être déplacée.

M. Serge Gremion constate que deux quartiers nécessitent des adaptations et demande si d'autres secteurs sont concernés.

M. Bovigny répond que la question est à l'étude. Le tour du réseau a été largement fait et les autres installations sont plus récentes que celles de ces deux secteurs, si bien qu'il ne devrait pas rester grand-chose.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny indique qu'une étude a également été menée pour ce secteur. L'investissement nécessaire s'élève à CHF 200'000.-, financé à hauteur de CHF 50'000.- par les liquidités courantes et de CHF 150'000.- par un emprunt, que le Conseil communal espère ne pas devoir contracter en totalité. Il précise que les nouvelles constructions généreront également des taxes de raccordement, prélevées par appartement et au mètre carré, dont les montants sont rapidement importants. L'amortissement se fera au taux de 1,25 % sur 80 ans, soit CHF 2'500.- par an, auxquels s'ajoutent des intérêts passifs estimés à 2 %, soit CHF 3'000.-, pour une charge annuelle totale de CHF 5'500.-. Il relève que ces charges supplémentaires n'influenceront ni le budget ni les comptes, ces deux chapitres devant être équilibrés et autofinancés par les taxes.

M. Bovigny demande s'il y a des questions sur cet objet. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Déplacement des collecteurs eaux claires (EC) : Vers-la-Chapelle

Coût de l'investissement pour la commune CHF 200'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes à hauteur de CHF 50'000.00 et par un emprunt de CHF 150'000.00. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant. Taux d'amortissement selon MCH2, 1,25 % soit un montant annuel de CHF 2'500.00 durant 80 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs estimés à 2 %, respectivement un montant annuel de CHF 3'000.00.

La commission financière donne à l'unanimité de ses membres un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et demande s'il y a des questions pour la commission financière. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny soumet cet investissement au vote. Les citoyennes et citoyens qui acceptent cet investissement de CHF 200'000.-, avec une incidence financière de CHF 5'500.- par an, sont invités à lever la main. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5. Divers

M. Bovigny informe l'assemblée qu'un investissement concernant le château sera présenté cet hiver. Un contrôle de l'ECAB a en effet été réalisé au château de Vulruz et a donné lieu à des observations et à des points à améliorer en matière de protection incendie. Ce dossier est devenu d'autant plus actuel en début d'année à la suite des tristes événements survenus en Valais, ce qui a conduit à accélérer un calendrier qui devait initialement être échelonné. Les recommandations de l'ECAB sont en cours de chiffrage et d'étude, le château étant loué et le Conseil communal ne souhaitant pas rester sans agir en matière de protection incendie.

M. Bovigny précise que la mesure la plus urgente consiste à installer une détection incendie conforme aux normes actuelles dans l'ensemble du château. Le règlement interdit certes d'y faire du feu et d'y fumer, mais les interdictions ne sont pas toujours respectées et le risque ne peut pas être écarté. Compte tenu de la taille du bâtiment, le Conseil communal a décidé de commencer rapidement par cette détection, afin que les personnes présentes, en particulier de nuit, puissent être alertées et réagir. Un devis a été

demandé : 67 détecteurs sont nécessaires, pour un montant de CHF 51'000.- comprenant la centrale et la transmission d'alerte. L'ECAB a confirmé par écrit cette semaine une subvention de CHF 21'400.-, la demande officielle n'étant pas encore formellement validée.

M. Bovigny indique que le Conseil communal a pris contact avec la commission financière, laquelle a autorisé l'anticipation de cet investissement, qui sera intégré au montant total présenté à l'assemblée de décembre. Une fenêtre d'intervention d'une dizaine de jours est disponible à fin juillet, compte tenu de l'occupation du château, et le délai de livraison étant de trois à quatre semaines, la commande a dû être passée rapidement.

M. Bovigny précise que le solde des mesures concerne des adaptations de portes et la signalisation des voies de fuite. Le château étant un bâtiment protégé, ces travaux ne peuvent pas être réalisés librement et l'élargissement de certaines portes ne sera vraisemblablement pas possible. Un contact a déjà été pris avec le Service des biens culturels, les exigences de l'ECAB et celles des monuments historiques devant être conciliées, afin de sécuriser les locataires du château, toujours plus nombreux.

M. Serge Gremion demande combien le château coûte à la commune par année.

M. Bovigny rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment et assume à ce titre les investissements liés à l'enveloppe, tandis que la Société coopérative du château en assure la gestion, la location et l'exploitation. Celle-ci fonctionne bien et réinvestit chaque année ses bénéfices dans le matériel et l'entretien intérieur. Son président a par ailleurs été approché en vue d'une éventuelle participation au financement des travaux de protection incendie, les relations avec ce partenaire étant bonnes. M. Bovigny indique n'avoir jamais fait le calcul demandé, mais qu'il pourra le ressortir pour une prochaine fois. Il cite les investissements consentis pour la cour intérieure, le chauffage et, plus récemment, la réfection et l'isolation de la toiture.

M. Bovigny relate qu'un promoteur de la région l'a un jour contacté afin de faire visiter le château à un acquéreur anglais. Celui-ci s'est montré très intéressé de l'extérieur, mais a renoncé après avoir constaté que l'intérieur était rénové, alors qu'il recherchait un château médiéval. Il souligne qu'une telle bâtisse est difficile à faire tourner, mais que l'entretien courant est bien financé, les locataires étant toujours plus nombreux. Les gros investissements restent à la charge de la commune, avec les contraintes liées à la protection de catégorie A ; il cite l'exemple de la façade à la chaux, pour laquelle une recette particulière a dû être demandée aux monuments historiques et un exécutant trouvé.

M. Dominique Gobet précise que grâce à ce fonctionnement public-privé, le château coûte peu à la commune au regard du bâtiment qu'il représente et de la marche des affaires actuelle, une grande partie des assainissements intérieurs étant financés par la coopérative. Il apporte une précision concernant la chaufferie : la commune avait consenti un prêt à la coopérative, laquelle a entièrement remboursé cet investissement. La commune assume la sécurité incendie, qui incombe au propriétaire ; l'ensemble des travaux de maintenance et d'entretien est assumé par la coopérative et ne coûte rien à la commune.

M. Bovigny évoque la réfection des sanitaires, de la cuisine et des chambres, réalisée à l'époque où deux écoles de recrues par année étaient cantonnées au château, avec des exigences élevées mais des logements assurés pour une centaine de personnes durant deux mois et demi.

M. Bovigny ouvre la discussion et invite l'assemblée à formuler ses remarques et ses questions.

M. Dominique Gobet demande où en est le projet de la Croix-Verte.

M. Bovigny indique que le Conseil communal s'est également posé la question. En toute transparence, le permis de construire a été facturé avec les taxes y relatives, pour un montant conséquent, un ou deux rappels ont dû être adressés ; les montants dus ont été acquittés. Interrogés sur leur échéancier, les promoteurs sont restés sans réponse pendant un temps, avant d'annoncer il y a environ un mois un

démarrage des travaux en septembre 2026. Le permis ayant été délivré au début de l'année 2025, le délai de deux ans arrive gentiment à échéance.

M. Michel Savary demande où en est le projet de nouvelle zone industrielle.

M. Bovigny indique que celle-ci a pu être inscrite au plan directeur régional. Il faut désormais que le PAL aboutisse, après quoi une demande de mise en zone pourra être déposée, le bus disposant à présent d'une halte à proximité de la zone artisanale.

M. Michel Savary demande combien de temps cela peut encore durer.

M. Bovigny répond qu'il est difficile de l'estimer. Les dossiers doivent être validés par les services de l'État à Fribourg ; certaines validations de PAL ont été très longues, d'autres plus rapides. La commune n'a que peu de prise, si ce n'est de relancer de temps à autre.

M. Guy Dunand précise qu'il s'est vu confirmer qu'il faut aujourd'hui compter entre 18 et 20 mois pour obtenir un préavis des services de l'État, une importante pile de dossiers étant en attente, et ce malgré la mise en place de FRIAC.

M. Marcelin Dévaud profite de l'occasion pour annoncer que la fanfare organise samedi une répétition portes ouvertes dans ses locaux, de 19h00 à 19h30, à la suite de la présentation faite dans les écoles, afin de permettre au public de découvrir le déroulement d'une répétition. Le premier match de l'équipe de Suisse, face au Qatar, sera ensuite retransmis sur l'écran de la commune dans ces mêmes locaux, avec de quoi manger et boire.

M. Bovigny remercie M. Dévaud pour cette initiative et pour l'animation de la vie villageoise.

Mme Marie-Anne Chollet demande si l'installation de bornes de recharge électrique est envisagée.

M. Bovigny répond que la question a été étudiée, notamment à l'hôtel de ville et pour plusieurs places au centre du village. Il s'agit d'un investissement au service de la communauté, dont il ne faut pas attendre de rendement. Une seule borne n'aurait pas de sens et plusieurs représentent rapidement un montant conséquent ; la capacité du réseau doit également être examinée. Le dossier peut être rouvert.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

M. Bovigny remercie l'assemblée pour sa participation active et nombreuse, ainsi que ses collègues du Conseil communal et le personnel communal présent pour le travail accompli. Il clôt l'assemblée à 20h55 et invite les personnes présentes à poursuivre les discussions autour de l'apéritif offert à la sortie de la salle.

Le secrétaire

Yohan Reynaud

Le président

Claude Bovigny